

Le 03/12/2014



Les Marches du Velay

## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire Du mardi 18 novembre 2014

Le mardi 18 novembre 2014, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 30 septembre par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL  
Madame Jeanine GESSEN  
Monsieur Jean-Pierre MONCHER  
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

#### Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur Eric PETIT  
Monsieur Rémy GUICHERD

#### Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON  
Monsieur Jean-Paul LYONNET  
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE  
Monsieur Florian CHAPUIS  
Madame Françoise DUMOND  
Monsieur Mathieu FREYSSENET  
Madame Christine PETIOT  
Monsieur Robert VALOUR  
Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

#### Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET  
Madame Ghislaine BERGER  
Monsieur Yves BRAYE  
Madame Valérie GIRAUD  
Monsieur Antoine GERPHAGNON  
Mme Isabelle GAMEIRO  
Monsieur Didier ROUCOUSE  
Monsieur David MONTAGNE

**Mairie de Saint-Pal de Mons :**

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Maryvonne MASSARDIER

Monsieur Patrice MOUNIER

**Mairie des Villettes :**

Monsieur Louis SIMONNET

Madame Karen JAY

Monsieur Marc PREBET

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur François BERGER, Madame Béatrice LAURENT, Madame LaureCHANTELOUBE, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

**PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Madame Odile CHABALIER, rédacteur

Louis SIMONNET, Président, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire et cite les pouvoirs donnés par les élus absents à d'autres élus du Conseil.

Monsieur Marc PREBET est désigné Secrétaire de séance.

**Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 octobre 2014**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**1 – Avenant N°2 à la promesse de vente conclue avec l'EURL Chavanon 7 M - Approbation**

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent le Président à signer un avenant réduisant l'assiette de la promesse de vente conclue avec la Société Moulin pour la partie aménagée du lotissement destiné à un usage artisanal et commercial d'une contenance de 31 844 m<sup>2</sup>.

Les termes de cette promesse conclue en 2013 permettent la commercialisation des terrains aménagés par la Société Moulin.

En 2014, Un premier avenant a permis les ventes Marconnet, Forez mat, Royer et MJ SAS pour une surface totale de 14 857 m<sup>2</sup> environ.

Il s'agit aujourd'hui de demandes : pour le lot n° 3 (environ 2 735 m<sup>2</sup>) à la société Cryo Invest pour la création de bureaux d'atelier, de stockage et de locaux commerciaux pour ses activités de développement et d'investissement dans la production d'électricité photovoltaïque et de développement et investissement dans le e-commerce et : pour le lot n° 7 (environ 2500 m<sup>2</sup>) à Mr Bernard Montchalin pour permettre l'installation de ses deux fils comme artisans en menuiserie, charpente, zinguerie et maçonnerie.

Le prix de cession est fixé à 35 €uros/m<sup>2</sup> de surface utile.

Yves Braye rappelle la participation du Conseil Général sur cette opération.

**2 - Projet extension zone des Pins à Ste Sigolène - Demande de classement d'intérêt communautaire**

A l'unanimité, les élus communautaires donnent un accord de principe pour la reconnaissance d'intérêt communautaire d'une extension de 8,6 ha de la ZA Les Pins proposée par la commune de Sainte Sigolène.

Une extension avait déjà été envisagée par le passé mais vu le manque de foncier disponible dédié à l'industrie sur le pôle industriel de Ste-Sigolène – St Pal de Mons qui compte actuellement environ 90 ha, elle n'avait pas abouti.

La Commune de Ste Sigolène modifiera le classement au PLU des parcelles concernées afin qu'elles soient compatibles avec les interventions au titre de cette compétence de développement économique de la Communauté de communes « Les Marches du Velay » sur le plan opérationnel.

### **3 – Projet équipement enfance et danse de Sainte Sigolène – Autorisation donnée au Président pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre**

A l'unanimité, les élus communautaires donnent un accord de principe pour la réalisation d'un équipement Communautaire, à Ste Sigolène, qui accueillerait l'association « Familles Rurales » gestionnaire de l'accueil de loisirs Planet'air, l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD) ainsi que l'association « les 6 loupiots en Marches », gestionnaire du Relais Assistante Maternelle (RAM) et donnent l'autorisation au Président de lancer la procédure de recherche d'un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de présenter un projet. La commune de Sainte-Sigolène propose un terrain d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, en vue d'y implanter cet équipement.

**Les locaux de L'accueil de loisirs** sont trop exigus et vieillissants, notamment durant les vacances scolaires estivales, où l'association « Familles Rurales » accueille 180 enfants par jour en période estivale, entre 80 et 100 enfants pendant les petites vacances scolaires, environ 50 enfants les mercredis. De plus, de nombreux enfants utilisent le service de cantine, 100 enfants quotidiennement au maximum.

**La salle de danse** actuelle ne répond plus aux critères fixés par le schéma départemental de l'enseignement de la musique et de la danse et aux règles d'accessibilité. Cette nouvelle salle pourrait être mutualisée avec l'accueil de loisirs « Planet'air » car les deux services fonctionnent sur des temps différents.

**Le Relais Petite Enfance** sera également intégré au bâtiment et mutualisé avec l'accueil de Loisirs.

Le coût de cette construction serait estimé à 1 800 000 € HT (estimation basée sur la construction de l'accueil de loisirs le Beauvoir : 1 600 € du m<sup>2</sup> en 2008).

Ce projet ayant été envisagé lors du précédent mandat, une réserve foncière a déjà été créée.

Les locaux actuels de l'accueil de loisirs, pourraient être utilisés, à terme, par l'association Ricochet (ludothèque) en recherche de locaux depuis de nombreuses années.

### **4 - Subvention à l'association Léonard de Vinci Télévision pour le fonctionnement de la télé lycéenne**

A l'unanimité, les élus communautaires donnent un avis favorable à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 €uros à l'association « Léonard de Vinci Télévision », pour l'année 2014

Cette télé lycéenne fonctionne au Lycée Public Léonard de Vinci à Monistrol sur Loire, depuis 2006, sous couvert de l'association « Léonard de Vinci Télévision ».

LDVTV crée un lien entre le lycée public et le territoire de par la diffusion des programmes sur le réseau local TNT, diffusion permanente jusqu'en 2021 qui est unique en France

### **5 - Convention de reversement fiscal au profit de la commune de Monistrol sur Loire - Approbation**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la convention à intervenir avec la commune de Monistrol sur Loire fixant les conditions de reversement du produit de CFE perçu sur la zone aménagée par le SIDIC et aujourd'hui propriété de la Communauté de Communes « Loire-Semène » et autorisent le Président à signer ladite convention.

La Commune de Monistrol sur Loire était historiquement membre du SIDIC « Les Portes du Velay », syndicat chargé de l'aménagement et de la commercialisation de la zone d'activités « Desforanges » située sur les communes de Monistrol sur Loire et de La Séauve sur Semène.

Un accord conventionnel prévoyait le reversement du produit de taxe professionnelle des communes sièges d'établissements industriels et commerciaux au profit du SIDIC.

A compter de 2003, la taxe professionnelle a été transférée au profit de la Communauté de Communes des Marches du Velay. Aussi les établissements créés à compter de cette date intégraient directement les ressources fiscales de la Communauté de Communes et n'étaient donc pas compris dans l'attribution de compensation versée à la Commune de Monistrol sur Loire.

Aussi, compte-tenu des engagements antérieurs de la commune, il convient que la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » reverse à la commune le produit fiscal correspondant à ces établissements.

Une première convention conclue en 2010, puis en 2011 à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle assurait le reversement du produit fiscal de la seule entreprise concernée : la société Velay Loc. Ce reversement a également été opéré en 2012.

La rédaction de la convention ne permettait plus son exécution.

C'est pourquoi une nouvelle convention est élaborée, reprenant l'ensemble des dispositions contenues dans la précédente à savoir le reversement du montant de la CFE perçue par la Communauté de Communes pour l'entreprise ORIOL successeur de l'Entreprise Velay Loc au profit de la commune de Monistrol sur Loire étant précisé que celle-ci reversera les 5/6<sup>e</sup> de ce produit au profit de la Communauté de Communes « Loire-Semène » désormais gestionnaire de cette zone en lieu et place du SIDIC aujourd'hui dissous.

Le montant estimé annuel correspondant à la CFE s'élève à 324 € en 2013.

## **6 - DM n° 2 – Bâtiments locatifs**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la mise en place de nouveaux crédits pour les Bâtiments locatifs afin d'émettre un mandat corrigeant un titre effectué en 2013 auprès de la société PRECITURN.

Celui-ci prendra en compte le prorata de taxe foncière payé par la société PRECITURN FASTENER en 2014 et le montant réel de la taxe foncière 2013 (titre émis par anticipation)

Il convient de prévoir des crédits au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) d'un montant de 19 300 € et d'augmenter les recettes du compte 758 du même montant.

## **7 - Mise en place d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – Transformation du Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire**


A La majorité (une abstention de M. Yves Braye), les élus communautaires approuvent la transformation du Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, en vue de mener des actions d'intérêt commun.

La décision de faire réaliser l'instruction du droit du sol par un service commun à l'échelle du Pays a conduit à envisager ce type de structuration.

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte a approuvé sa transformation en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) par délibération en date du 5 novembre et il revient à chaque Communauté membre d'approuver cette décision.

La séance est levée à 20 h 00.

Monistrol sur Loire,  
Le 3 décembre 2014

  
Le Président,  
Louis SIMONNET

Le Secrétaire,  
Marc PREBET

